

BMX – Règlement Championnat Challenge Suisse

1. Validité

Ce règlement entre en vigueur le **01.01.2019** et règle le Championnat Challenge Suisse de BMX organisée par Swiss-Cycling. Ce règlement est reconduit tacitement si aucun changement proposé n'est accepté et si aucun changement n'a lieu au règlement de l'UCI.

2. Conditions de participation

- a) Tous les pilotes de nationalité suisse et détenteurs d'une licence BMX valable pour l'année en cours (licence UCI Code SUI) ou détenteurs d'une licence journalière ont le droit de participer aux courses du Championnat Challenge Suisse.
- b) Chaque pilote doit être assuré contre les accidents, incluant les accidents relatifs à la pratique des compétitions de BMX. Il est recommandé à tous les participants du Championnat Challenge Suisse de conclure une assurance responsabilité civile privée. Tout détenteur d'une licence accepte de par sa signature les statuts de Swiss Cycling et le présent règlement.

3. Catégories admises

- a) Répartition des catégories:
 - Boys: 5-8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17-29, Open 30+
 - Girls: 5-9, 10-12, 13+
- b) Les pilotes doivent avoir, le jour de la course, au moins 5 ans révolus.

4. Inscription et contrôle des présences

- a) Il faut s'inscrire sur internet à la page www.swiss-cycling.ch. Le délai d'inscription est fixé au MERCREDI 20h00 dernier délai, précédent la course
- b) Les inscriptions sont également possibles sur le lieu de la course moyennant un supplément de CHF 10.- par manche.
- c) Montant des inscriptions Championnat Challenge Suisse: CHF 25.00.
- d) Il est possible d'obtenir une licence journalière challenge (maximum de trois par an). Ceci est valable pour toutes les catégories Challenge de la Swiss Cup. Le prix d'une licence journalière est de CHF 30.00. La location des transpondeurs est de CHF 10.00 par jour + **le dépôt d'une pièce d'identité en cours de validité, les licences ne sont pas acceptés.**
- e) La licence valable doit être présentée de manière spontanée lors du contrôle de présence.

5. Répartition des pilotes dans les séries

Pour la première manche et suivantes, la répartition des pilotes dans les séries se fait: Selon le principe «scrambled». à voir selon «annexe 1».

6. Système de numéros permanents national

- a) Le système de numéros permanents national s'applique à toutes les catégories Challenge, Elite et Junior, hommes et femmes. Tout pilote licencié Swiss Cycling doit choisir un numéro de carrière permanent national compris entre 20 et 999.
- b) Ce système permet aux pilotes de choisir un numéro spécifique qu'ils peuvent utiliser de façon exclusive tout au long de leur carrière au niveau suisse.
- c) Une fois décerné, le numéro permanent national reste la propriété du pilote tant que ce dernier reste détenteur d'une licence valable. Le numéro permanent peut être utilisé

durant les manches de la Swiss Cup, du Championnat Suisse et durant les manches ARB/DSM, au cours de la saison et sera automatiquement attribué pour la saison suivante.

- d) Sans licence valable, le numéro permanent national reste la propriété du pilote durant 1 ans (jusqu'au 31.12). Le numéro permanent national est à nouveau disponible si au 1er janvier de l'année suivante le pilote n'a pas commandé une licence Swiss Cycling.
- e) Les numéros 1 à 8 sont réservés et attribués aux huit premiers du classement final de la Swiss Cup de l'année précédente. Ils peuvent être utilisés pour la saison à venir. Pendant cette période, le pilote conservera son numéro permanent national, qui ne pourra pas être attribué à un autre pilote. Les pilotes qui sont dans leur « petite année » reçoivent un 0 devant le numéro du classement de la Swiss Cup.
- f) Les numéros W1 à W8 sont réservés et attribués aux finalistes des Championnats du monde BMX de l'année précédente. Ils peuvent être utilisés pour la saison à venir. Pendant cette période, le pilote conservera son numéro permanent national, qui ne pourra pas être attribué à un autre pilote.
- g) Les pilotes doivent au début de la saison, avant la première compétition, choisir de courir avec leur numéro permanent national, leur numéro acquis lors du classement final de la Swiss Cup ou leur numéro de finaliste des Championnats du monde, de l'année précédente. Ce choix sera définitif pour toute la durée de la saison.
- h) Les pilotes qui choisissent de courir avec un numéro acquis lors du classement final de la Swiss Cup (1-8) ou leur numéro de finaliste des Championnats du monde (W1-W8), de l'année précédente, doivent en faire la demande par écrit auprès de la FAKO (fakobmxswisscycling@gmail.com) dès le 1er février et **au minimum 15 jours** avant la 1ere participation à une compétition. Ce choix sera définitif pour toute la durée de la saison.
- i) Tous les pilotes ayant reçu un numéro permanent national, ainsi que ceux ayant choisi un numéro mondial W1 à W8 ou un numéro de finaliste Swiss Cup, peuvent apposer leur numéro sur leur maillot, conformément au règlement UCI point 6.1.097. Cette méthode n'est pas obligatoire et uniquement valable pour les courses suivantes : Les manches de la Swiss Cup, le Championnats Suisse, les manches ARB/DSM.
- j) Procédure: Le pilote souhaitant recevoir un numéro permanent national doit le faire directement sur le site moto-sheets.com. L'attribution se fait dans l'ordre chronologique de réservation.

7. Déroulement des courses

- a) Un horaire est conçu spécialement pour cet événement. Les Courses Juniors et Elite sont intégrées dans le Championnat Suisse Challenge. Le règlement officiel de Swiss Cycling doit être observé à chaque manche.
- b) Selon Mode «scrambled motos» comme en Swiss Cup, mais dans des catégories par âge. Les catégories sont:

Boys: 8 et moins, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17-29, Open 30+

Girls: 5-9, 10-11, 13+

Finale A, B, C etc. si besoin.

Si il y a moins de 5 pilotes dans une catégorie, ils roulent dans la catégorie supérieure, mais sont classés séparément.

8. Contrôle de présence

- a) Le samedi de la course, chaque pilote doit confirmer sa présence aux heures officielles avec sa licence valable auprès du bureau de course.
- b) Si les listes de présence ne correspondent pas à la liste des pilotes inscrits, les feuilles de

courses des catégories concernées doivent être retirées.

- c) Le jour de la course, tous les pilotes s'assurent d'être dans la bonne catégorie, lors du contrôle des présences, jusqu'à 20min après la présentation des documents (Races/Séries). Passe ce délai, le pilote étant inscrit dans une catégorie inférieure sera disqualifié et classé «DSQ», si le pilote est inscrit dans une catégorie supérieure, il pourra prendre le départ dans la catégorie inscrite.

9. Appel

- a) Les appels doivent être examinés selon le règlement de l'UCI et le règlement national. Les pilotes ne peuvent pas eux-mêmes déposer un appel. Y sont seulement autorisés les représentants des clubs et seulement pour les cas suivants:
- Construction et changement du vélo
 - Classement des pilotes
 - Les points reçus après une course
- b) Les décisions des officiels de course telles que DNS «Non partant», DNF «N'a pas terminé», REL «Rétrogradé», DSQ «Disqualifié» ne peuvent pas être contestées.
- c) Les possibilités de recours sont détaillées dans le règlement juridique de Swiss Cycling.
- d) **Les pilotes et leurs parents sont interdits d'accès au bureau de course.**

10. Aide des parents

Les parents ou les représentants d'un pilote ne sont pas autorisés à accompagner leurs enfants jusqu'au départ ou de les aider lors du départ sous quelque forme que ce soit.

11. Titre

- a) Le vainqueur dans chaque catégorie est nommé vainqueur du Championnat Challenge Suisse. Il doit y avoir au minimum 3 pilotes par catégories pour le titre soit attribué.
- b) Le titre de champion Championnat Challenge Suisse est attribué aux catégories suivantes:
- Boys: 5-8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17-29, Open 30+
- Girls: 5-8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17+

12. Grille

Une grille aléatoire (random) conforme au règlement UCI est obligatoire.

13. Photofinish (ou videofinish)

- a) Un système de photofinish est mis en place pour toutes les manches de la Swiss-Cup. Pour pouvoir identifier correctement les pilotes, chaque vélo doit être muni d'une plaque latérale visible des deux côtés du cadre directement installée derrière le tube de potence.
- b) **Selon le règlement UCI 6.1.092, Une plaque autocollante à numéro peut être utilisée. Elle doit être placée juste derrière le tube de direction. La plaque doit être exempte, pendant toute la durée de la compétition, de tout élément susceptible d'entraver la lecture du numéro (câble de frein).**
- c) Les chiffres, des plaques latérales, doivent être d'au moins 6 cm de haut, noir sur un fond blanc. La largeur du trait des chiffres doit être d'au moins 1 cm. Afin de permettre une meilleure lisibilité sur la photofinish, le fond doit être dimensionné de sorte à présenter une bordure d'au moins 2 cm de large autour du numéro.
- d) Le pilote qui ne respecte pas ces règles sera, après un avertissement du PCP (collège des commissaires), déclassé et sera classé comme REL.

14. Pro-Section

Décision selon le règlement UCI, les challenges ne prennent pas la ligne Pro-Section.

15. Tenue et équipements de sécurité

a) Selon le règlement UCI, le pantalon doit être long, ample, fabriqué en matériau résistant à la déchirure (Cordua-Nylon) et doit couvrir étroitement les chevilles. Les pantalons en lycra moulants sur toute leur longueur, les jeans et les pantalons de training ne sont pas autorisés.

b) Les pantalons courts et amples fabriqués en matériau résistant à la déchirure sont autorisés s'ils sont utilisés avec une protection du genou et du tibia jusqu'au-dessus de la cheville. Les collants portés sous les pantalons courts et sous les protections du genou et/ou du tibia sont autorisés.

c) Casque

Selon le règlement UCI 6.1.081, les casques doivent intégralement recouvrir le visage et être équipés d'une visière d'une longueur de 10cm. Les casques ouverts ne sont pas autorisés.

Conformément à l'article 1.3.002 du règlement UCI, les casques ne peuvent être modifiés. Le casque doit être sanglé en permanence, à l'entraînement ou en course.

Retirer son casque pendant une course, quelle que soit la raison, du départ au franchissement de la ligne d'arrivée, équivaut à un abandon. Le pilote concerné sera considéré comme DNF.

d) Accessoires: Les caméras ne sont pas autorisées en course. Dans le cas contraire, il en va de la responsabilité des pilotes de fixer les caméras de façon à éviter tout danger.

SWISS CYCLING peut décider d'autoriser les caméras en course, mais uniquement pour les besoins d'une société de production TV.

16. Pédales automatiques

Selon le règlement UCI chiffre 6.1.079. La FAKO a décidé d'adapter le règlement de l'usage des pédales automatiques à blocage automatique (CLIPS) selon le règlement Continental UEC, soit dès 13 ans.

17. Plaque frontale

| | | |
|----------------------------------|-------------------|----------------------|
| - Elite Women/Men international | Plaque blanche | numéros noirs |
| - Junior Women/Men international | Plaque noire | numéros blancs |
| - Challenge Women/Men | Plaque bleu/jaune | numéros blancs/noirs |
| - Challenge Boys | Plaque jaune | numéros noirs |
| - Challenge Girls | Plaque bleue | numéros blancs |
| - Cruiser | Plaque rouge | numéros blancs |

Le modèle de chiffre ne doit pas être fantaisiste, le numéro d'un pilote doit être parfaitement lisible pour l'arrivée. Dimension des chiffres Hauteur en 8 et 10 cm, Largeur minimale de 1 cm.

L'âge du pilote devra figurer sur la plaque en haut à gauche. Dimension Hauteur 2 cm et Largeur min. de 0.5 cm.

Les plaques latérales sont obligatoires même lors des essais.

18. Transpondeur

a) Un transpondeur actif et reconnu par Swiss Cycling (MYLAPS) est obligatoire.

b) Tout pilote doit être équipé de son transpondeur personnel placé sur la fourche lors des essais et des courses.

- c) Celui-ci est délivré uniquement par Swiss Cycling.
- d) Le transpondeur doit être réactivé annuellement, uniquement par Swiss Cycling.
- e) Pour les pilotes qui ne possèdent pas une licence délivrée par Swiss Cycling, un transpondeur personnel peut être utilisé, à la condition que le transpondeur soit actif et de la marque utilisée par Swiss Cycling (MYLAPS).
- f) Le pilote qui prend le départ avec un transpondeur non valide (transpondeur manquant, interchangeable, non activé...) sera, classé DNF.

17. Fairplay sur et autour de la piste

Le pilote doit se montrer loyal et faire preuve de fairplay vis-à-vis des autres concurrents ainsi que des officiels. Selon le règlement UCI, un pilote qui ne respecte pas cette règle pourra être sanctionné. Il en pourra être de même si le comportement des parents ou des accompagnants du pilote n'est pas respectueux. Tout manque de respect à un officiel pourra entraîner jusqu'à la disqualification du pilote.

18. Dispositions finales

- a) Tous les cas qui ne sont pas régis par le présent règlement doivent être consultés selon les instructions du règlement UCI et les statuts de Swiss Cycling. Les contentieux sont réglés par la commission des courses. La commission disciplinaire de Swiss Cycling décide en tant que dernière instance.
- b) Le non-respect du présent règlement peut entraîner des sanctions qui peuvent aller jusqu'au retrait de la licence.
- c) Les sanctions mentionnées plus haut peuvent être appliquées aux pilotes dont le comportement va à l'encontre des intérêts de la fédération ou qui y nuisent sous quelque forme que ce soit.
- d) En cas de différences entre les textes allemand et français, c'est la version française qui fait foi

Valable dès le **01 janvier 2019** - Règlement établi par la commission technique BMX.